

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN CHAMPAGNE

MAIRIE de
TILLOY ET BELLAY
51460



TILLOY ET BELLAY, le 14 septembre 2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2022

En présence de

M. Christian CARBONI, Maire, Mmes Angélique CHASSAING, Marie DAVERDON et Mélissa PARISOT, MM. Pascal CACHIER, Florian LE ROUX, Jean-Baptiste MICHEL, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI.

Absent : M. Freddy LALLEMANT ayant donné pouvoir à M. Christian CARBONI

Mme Mélissa PARISOT est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

M. le Maire demande si l'assemblée approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent avec les modifications demandées par M. Jean-Baptiste MICHEL, à savoir qu'il n'avait pas refusé l'enrobé à froid.

Le compte-rendu conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des présents.

DÉLIBÉRATION PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

M. le Maire explique à l'assemblée qu'actuellement la comptabilité est faite avec la nomenclature M14 et qu'à partir du 01/01/2024 il sera obligatoire de changer pour la nomenclature M57 qui est simplifiée et la plus avancée en termes de qualité comptable.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

M. le Maire explique que les tarifs ont évolués et qu'il est nécessaire de mettre notre délibération à jour pour l'année 2022.

Le tarif pour les panneaux nous concernant est 16,70€ /m² par face (enseignes non numériques).

M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

Mme Marie DAVERDON demande où sont les panneaux publicitaires et combien il y en a ?

M. le Maire répond qu'il en reste 2, visibles en venant de Châlons en Champagne, un sur la première maison à droite et un second un peu plus loin à gauche.

CONVENTION MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la convention existe depuis mars 2010. Le tarif des prestations de services a été fixé à 31€ de l'heure. Les travaux dans les écoles et les bâtiments communautaires sont prioritaires. La commune fait appel au service pour le balayage et le débroussaillage de la tartelette par exemple.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote
POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

POINTS DIVERS

M. le Maire aborde différents points :

- Lotissement : le lot numéro 9 est vendu, le lot 6 a été réservé puis les acheteurs se sont rétractés.
M. le Maire remercie pour le broyage effectué sur les parcelles du lotissement et demande si les intervenants souhaitent signer une convention avec la commune pour la réalisation de ces travaux ?
M. Jean-Baptiste MICHEL répond que ce n'est pas nécessaire, la situation est provisoire. M. Jean-Baptiste MICHEL propose d'engazonner la bande du fond qui sera plus propre et ne sera plus à broyer une fois que les terrains seront vendus.
M. le Maire demande comment réaliser cette opération, si on doit faire appel à une société extérieure ou si quelqu'un à la possibilité de le faire.
M. Jean-Baptiste MICHEL dit qu'il viendra semer avec son tracteur.
M. Christophe TESTI propose de mettre du gazon, et des arbres fruitiers, à voir avec la commission fleurissement.
- Le vitrail de l'église a été remplacé par la Communauté de communes ; une étude pour le protéger par un grillage est en cours.
- Des travaux d'accessibilité vont également être réalisés par la Communauté de communes. Une place PMR sera matérialisée et des bandes podotactiles sur le cheminement jusqu'à l'entrée et sur les nez de marches installées. Devant l'église, l'enrobé sera refait ainsi que l'escalier.
Des travaux d'assainissement des murs vont être réalisés par la pose de drains au niveau de la sacristie et du chœur.
- Point déchèterie :
M. le Maire rappelle que celle-ci n'est pas en accès libre. Certains s'octroient le privilège d'y aller lorsqu'elle est fermée et de vider plusieurs godets de chargeur par-dessus le grillage.
M. le Maire rappelle également que les déchets sont une compétence de la communauté de communes, qu'il n'est pas possible de remplacer par un bénévole de la commune, l'employé chargé de la déchèterie, cela pourrait engendrer des problèmes de tri.
- Éclairage public :
Un habitant a demandé, dans l'objectif de faire des économies d'énergie, pourquoi ne pas éteindre les candélabres plus tôt, vers 20h30. M. le Maire a répondu que toutes les lampes avaient été changées par des ampoules à LED qui consomment moins que les anciennes. Qu'il n'est pas contre le fait d'en modifier les heures, mais qu'il souhaite néanmoins en parler avec le conseil municipal.
MM. Florian LE ROUX et Jean-Baptiste MICHEL proposent de couper l'éclairage du lotissement pour l'instant.
M. le Maire est d'accord et va voir si c'est possible.
M. Christophe TESTI pense que cela peut augmenter les tentatives de cambriolages, vols et risques d'accidents.
M. Olivier RAGOULLIAUX ajoute qu'il ne faut pas oublier les heures de sorties des activités sportives qui se feront alors dans l'obscurité.
M. Florian LE ROUX attire l'attention sur les tarifs de l'électricité à surveiller.

- École :

M. Christophe TESTI indique que les effectifs sont en baisse. Il pourrait y avoir un risque de fermeture de classe de l'école élémentaire à la rentrée 2023. Il faudrait peut-être alors réfléchir sur la fusion des 2 écoles pour diminuer les coûts.

Les travaux sont terminés, le premier fonctionnement a eu lieu aujourd'hui. Il ne reste que l'ascenseur qui sera installé pendant les vacances d'octobre.

M. le Maire dit que des futurs acquéreurs d'un terrain ont demandé des renseignements sur l'accueil périscolaire, qu'ils n'ont pas donné suite à un éventuel achat et qu'ils se sont renseignés dans un autre village. Les horaires du périscolaire ne sont peut-être pas adaptés. De plus, l'annulation de l'accueil de loisirs cet été était inadmissible. M. le Maire ajoute que le fait d'avoir fermé l'accueil de loisirs cet été rendra difficile le retour des enfants. Lorsque qu'on prend de nouvelles habitudes, généralement on ne revient pas. M. le Maire estime qu'ils auraient dû ouvrir une partie pour conserver l'activité.

M. Christophe TESTI répond qu'il faut certainement mener une réflexion sur le service école-périscolaire.

M. Florian LE ROUX estime qu'il est malheureux d'attendre qu'une classe ferme pour réagir, que rien n'a changé malgré plusieurs demandes.

M. Christophe TESTI répond que des choses ont été faites mais que les autres communes ne s'investissent pas. Il ajoute qu'il se présente à la présidence du SIS suite au départ de M. HERMANT.

M. Florian LE ROUX dit qu'il faudrait essayer au moins un quart d'heure de plus, qu'il faut que les maires fassent quelque chose.

Mme Marie DAVERDON demande si les maires sont invités aux réunions.

M. Christophe TESTI répond qu'ils sont toujours invités mais que beaucoup ne se sentent pas concernés.

M. Florian LE ROUX demande si cela a été débattu en réunion ? Est-ce que cela a été chiffré ?

M. Christophe TESTI indique que ce sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Le fonctionnement se fait au quart d'heure, il est donc possible d'en ajouter.

M. Florian LE ROUX demande quelles seraient les conséquences d'une fermeture de classe ?

M. Christophe TESTI répond que ce serait une ATSEM en moins et donc moins de charges de personnel pour les communes. Cela n'aurait pas un impact financier énorme.

Mme Marie DAVERDON dit que c'est une mauvaise image que la fermeture d'une classe.

M. Christophe TESTI répond que c'est l'éducation nationale qui en prend la décision, pas les communes.

M. Christophe TESTI ajoute qu'il y a des problèmes avec les bus à cause du manque de chauffeurs et d'accompagnants. Mme Melissa PARISOT signale un retard du bus le matin même. M. Christophe TESTI dit qu'il faut le signaler par écrit pour avoir une trace.

- CCAS :

M. Christophe TESTI explique que la commission a travaillé pour mettre en place le repas du CCAS avec une animation musicale. Le traiteur est réservé. La commission commence à regarder pour la confection des colis de fin d'année. Une réflexion est d'ailleurs menée pour savoir si on conserve le repas et les colis en raison de la conjoncture. Peut-être faire soit l'un, soit l'autre ou changer l'âge.

M. le Maire indique :

- que les achats de matériels pour l'agent technique sont en cours.

- que la commission cimetièrè s'est réunie.

- que le SDIS a fait refaire la peinture du local des pompiers et le plafond des toilettes communes avec la mairie.

M. le Maire donne la parole à M. Olivier RAGOUILIAUX pour parler des pompiers. Il explique à l'assemblée que le maillage territorial est redécoupé. Les pompiers de Tilloy sont regroupés avec ceux de St Rémy et deviennent le CIS "du Mont de Charme". Le local actuel pourrait devenir trop petit, il faudra peut-être le faire évoluer.

Mme Angélique CHASSAING dit qu'une subvention pourrait être demandée au département, et que les communes du regroupement pourraient participer à l'investissement.

M. Florian LE ROUX précise qu'il y a des pompiers communaux et des pompiers départementaux. Si le centre de Courtisols décidait de devenir départemental, le centre se situerai alors à Courtisols et non à Tilloy. M. le Maire dit que le village est attaché aux pompiers et qu'il souhaite avoir un entretien avec le colonel afin d'avoir plus d'informations. Si un nouveau bâtiment devait être construit, il faut que la décision du SDIS soit pérennisée.

QUESTIONS DIVERSES

M. Pascal CACHIER transmet une demande de l'animation "badminton" qui souhaiterait 2 créneaux le mardi (20h/21h)

M. le Maire donne son accord.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 20h09
